

COMMISSION REGIONALE DE LA ROUTE CALENDRIER 2019 DES ORGANISATIONS

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Afin de constituer le calendrier route 2019, les organisateurs devront adresser leurs dates prévisionnelles de courses par le biais d'un formulaire, mis en ligne sur le site du Comité dans la rubrique Activités route, avant le **dimanche 20 janvier 2019**.

Le lien vers le formulaire et les explications techniques sont à retrouver en bas de ce document.

Les dates des épreuves Ecoles de vélo seront à adresser au responsable des écoles du département concerné.

Une fois le formulaire renseigné, les épreuves apparaîtront au calendrier à titre prévisionnel, et elles seront visibles sur le site régional, afin de permettre à chacun d'en prendre connaissance et d'apporter des modifications éventuelles. Les épreuves feront ensuite l'objet d'une validation (ou non) par la Commission de la Route en sachant qu'il sera donné priorité aux clubs qui organisaient à la même date ou le même jour férié l'année précédente. Priorité sera donnée ensuite à ceux qui organisent plusieurs épreuves le même jour. Une fois validées, les épreuves apparaîtront de façon officielle au calendrier.

A compter du 20 janvier, les inscriptions seront closes. Une phase de concertation commencera alors avec les clubs organisateurs afin d'optimiser le calendrier et ainsi d'éviter trop d'épreuves le même jour. Il est souhaitable que le nombre d'épreuves par catégorie soit limité sur une même journée à :

- 1^{ère} catégorie : 1 épreuve
- 2^{ème} catégorie : 1 épreuve
- 3^{ème} catégorie : 3 épreuves
- Cadets : 3 épreuves
- Minimes : 3 épreuves

Après le 20 janvier, en aucun cas, il ne sera accepté l'inscription d'épreuves si ce quota était dépassé. Une réunion pourra être organisée ultérieurement, au siège du Comité régional, afin d'harmoniser au mieux le calendrier.

Ensuite, les clubs auront jusqu'au jeudi 28 février pour faire des propositions complémentaires sur des dates "déficitaires".

Rappel de la tarification régionale :

- Annulation d'épreuve sans justificatif : 100 € par épreuve
- Déclaration d'épreuve sans inscription préalable au calendrier : 100 € par épreuve
- Inscription d'épreuve au calendrier sans autorisation de la commission route : 100 € par épreuve

- Clubs non-organisateur :

Les clubs non-organisateur ayant un minimum de trois licenciés d'une même catégorie devront s'acquitter d'une contribution financière évolutive en regard de la catégorie retenue (catégorie la plus élevée dans la hiérarchie sportive, présente au sein du club).

- | | |
|--|---------|
| ○ 3 licenciés de 1ère catégorie | 1 000 € |
| ○ 3 licenciés de 2ème catégorie | 500 € |
| ○ 3 licenciés de 3ème catégorie ou junior | 300 € |
| ○ 3 licenciés minimes, cadets ou Pass'Cyclisme | 200 € |

Cette perception est augmentée de 200 € si le club est organisateur au titre d'une fédération affinitaire.

Particularités de la saison 2018 :

1. Période autorisée pour les organisations

- Du 1^{er} février au 31 octobre pour les seniors et juniors
- Du 3 mars au 27 octobre pour les cadets et minimes

2. Jours fériés :

- Dimanche 21 et lundi 22 avril : week-end de Pâques
- Mercredi 1^{er} mai : fête du travail
- Mercredi 8 mai : armistice 1945
- Jeudi 30 mai : ascension
- Dimanche 9 et lundi 10 juin : week-end de Pentecôte
- Dimanche 14 juillet : fête nationale
- Jeudi 15 août : assomption

3. Vacances scolaires :

- Du samedi 23 février au dimanche 10 mars
- Du samedi 20 avril au dimanche 5 mai
- Du samedi 6 juillet au dimanche 1 septembre.

4. Championnats régionaux :

- Samedi 4 mai : contre-la-montre hommes et femmes seniors, espoirs, juniors, cadets et masters.
- Dimanche 9 juin : Hommes 1^{ère} et 2^{ème} catégories ensemble et 3^{ème} catégorie.
- Dimanche 2 juin : Femmes seniors-juniors et cadettes-minimes.
- Dimanche 2 ou 16 juin : Hommes juniors, cadets et minimes.
- Dimanche 30 juin : Pass'Cyclisme.

5. Coupe de France des Départements Cadets (Dates connues à ce jour):

13-14 avril 2019 : CLM + Course en ligne Ile de France

28 avril 2019 : Epreuve en ligne Etrepagny-Gisors (Normandie)

18-19 mai 2019 : manche piste (samedi) + manche route (dimanche) Hauts de France (avec cadettes)

29 Challenges du Comité d'Ile de France :

Samedi 21 et dimanche 22 septembre à Sourdon.

Je vous invite à respecter au mieux ces consignes pour une plus grande participation des coureurs à chacune de nos épreuves, et assurer la pérennité du calendrier.

Gilles ARDIN
Président de la commission route

DECLARATION DES EPREUVES AU CALENDRIER ROUTE 2019

Le processus de déclaration des courses pour la saison 2019 se déroule au moyen d'un formulaire en ligne sur lequel vous allez compléter les informations nécessaires à la construction du calendrier.

Instructions relatives à l'inscription au calendrier route :

Pour remplir ce formulaire, vous allez renseigner vos coordonnées une première fois, puis vous allez remplir **un formulaire pour chaque épreuve que vous allez déclarer**. Vous devez être attentifs à quelques points lors de cette déclaration.

Lorsqu'il vous est demandé : « Organisez-vous une course départementale ? », vous répondez oui seulement lorsque vous déclarez votre course départementale.

Ainsi, si par exemple le club X organise une course Minimes, Cadets puis départementale à Paris le 12 Juin 2019 :

- Vous remplissez trois fois le formulaire, une fois par course,
- Vous répondez oui à la question « Organisez-vous une course départementale ? » seulement lorsque vous déclarez la course départementale,

Lorsque vous avez déclaré votre épreuve, **vous la voyez apparaître immédiatement dans le calendrier en construction** (cf lien ci-dessous).

Votre course sera ensuite validée, uniquement lorsque dans ce même tableau, la case « Course validée par le comité d'Ile de France ? » est en vert avec un « OUI ». Si un « NON » est apposé, votre course a été refusée.

Si vous souhaitez **modifier une épreuve que vous avez déjà inscrite, vous remplissez un nouveau formulaire** en indiquant à « vous souhaitez », « Modifier une épreuve déjà enregistrée ».

En cas de problème ou de questions concernant l'utilisation technique et informatique, vous pouvez contacter le secrétariat du comité d'Ile de France qui répondra éventuellement à vos questions ou qui transfèrera votre demande : ffc-ile-de-france.secretariat@wanadoo.fr

En cas de problème ou de question concernant le calendrier, vous pouvez vous adresser à Gilles ARDIN : gilles.ardin@wanadoo.fr

Lien vers le formulaire pour inscrire vos épreuves :

<https://goo.gl/forms/cKzj1PTk9Emlpk5c2>

Lien vers le calendrier visible, en cours de construction :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1_W_z0hSRvlivORvDeSgHD1q0rqnXOMiUNCn8BAg3kdw/edit?usp=sharing